



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

(règlement no 374)

Est donné par la soussignée, Nathalie Dubé directrice générale, que le règlement numéro 374 décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour financer le programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques (règlement no 373) a été adopté comme suit :

1. **Qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 août 2023.
2. **Qu'**un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 14 août 2023.
3. **Que** le présent règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 septembre 2023.
4. **Que** le présent règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 4 octobre 2023.
5. **Que** le présent règlement a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 janvier 2024.
6. **Que** le règlement no 374 entrera en vigueur conformément à la Loi.
6. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 374 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.

Nathalie Dubé, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(règlement no 374)

Je, soussignée, Nathalie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut/Avis public de promulgation (règlement no 374) en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h 30 et 16 h 30, le 16^e jour du mois de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois janvier 2024.

Nathalie Dubé, directrice générale
et greffière-trésorière